

Bulletin de vote par correspondance Collège des Personnes morales

Nom et prénom :

À retourner, complété et signé, **au plus tard le lundi 25 juin à 18h** (date et heure de réception) au siège d'Energ'Y Citoyennes (adresse postale : **Esp'ACE, 14 avenue Benoit Frachon, 38 400 St-Martin-d'Hères**) ou par courrier électronique (scanné) à : **contact@solairedici.org**.

Art. 24.8 des statuts : « *seuls les bulletins de vote par correspondance reçus par voie postale ou électronique jusqu'à quarante-huit (48) heures avant le scrutin sont pris en compte* ».

Résolutions mises au vote	Pour	Contre	Abstention
1. Constat du capital social d'Energ'Y Citoyennes au 18 mai 2018 (137 000 €).			
2. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2016-17 et quitus au Conseil de gestion.			
3. Affectation du résultat au compte de report à nouveau.			
4. Approbation des conventions réglementées.			
5. Élection de M. Jean-Marc De Boni au Conseil de gestion.			
6. Élection de M. Jean-Antoine Grillot au Conseil de gestion.			
7. Pouvoir au porteur.			

Mettre une croix, pour chaque ligne, dans la case correspondant à celle de votre vote.

« *Les abstentions, bulletins blancs ou nuls enregistrés, sont décomptés comme des votes hostiles à l'adoption de la résolution proposée* » (art. 24.7 des statuts).

Signature :

Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Mercredi 27 juin 2018

à St-Martin-d'Hères

Bon pour pouvoir

Art. 24.9 des statuts : « Un-e associé-e ne pouvant participer physiquement à l'assemblée générale peut se faire représenter par un-e autre associé-e, appartenant au même collège. Il ou elle peut soit envoyer son pouvoir signé à l'adresse du siège social de telle sorte qu'il soit reçu au plus tard quarante-huit (48) heures avant le scrutin, soit le transmettre à son ou sa mandataire, qui le présentera au moment de la signature de la feuille d'émargement, en début d'assemblée générale. Les pouvoirs non attribués nommément sont répartis en nombre égal auprès des administrateurs-trices du collège correspondant, présent-e-s à l'assemblée générale. Le reliquat est attribué au ou à la Président-e ».

À retourner, complété, daté et signé **au plus tard le lundi 25 juin 2018 à 18 h** (date et heure de réception) au siège d'Energ'Y Citoyennes (adresse postale : **Esp'ACE, 14 avenue Benoit Frachon, 38 400 St-Martin-d'Hères**) ou par courrier électronique (scanné) à : contact@solairedici.org ;

Ou à transmettre à votre mandataire, qui le présentera au moment de signer la feuille d'émargement.

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Collège d'appartenance : Citoyens Collectivités
 Personnes morales Fondateurs

Raison sociale (si personne morale) :

Adresse :

Donne pouvoir pour me représenter à **l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle** d'Energ'Y Citoyennes du **mercredi 27 juin 2018** (choisir une des trois options et rayer les autres) à :

Un autre sociétaire de mon choix, mais appartenant au **même collège que moi** :

Nom : Prénom :

Julien Robillard, **Président** du Conseil de Gestion d'Energ'Y Citoyennes ;

Un **administrateur de mon collège** (les pouvoirs seront répartis de manière égale).

Fait à, le

Signature accompagnée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »